

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 19/05/2016</p> <p>Date de publication : 02/06/2016</p>	<p>SÉANCE DU 26 MAI 2016 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président),</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Daniel VAILLEAU, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Antoine GRAU, M. David CARON, Vice-présidents ; M. Christian GRIMPRET, M. Guy DENIER (jusqu'à la 7^{ème} question), M. David BAUDON, M. Dominique GENSAC, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA, M. Frédéric CHEKROUN, M. Vincent COPPOLANI, Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Nadège DESIR, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN, M. Didier GESLIN, Mme Bérange GILLE, M. Christian GUÉHO, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN, Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ, M. Jonathan KUHN, Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Catherine LÉONIDAS (jusqu'à la 7^{ème} question), M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Éric PERRIN, Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN (jusqu'à la 7^{ème} question), Mme Salomé RUEL, M. Yves SEIGNEURIN, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : Mme Séverine LACOSTE procuration à M. Christian PÉREZ, M. Michel SABATIER procuration à M. Frédéric CHEKROUN, Vice-présidents, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. Guy DENIER (à partir de la 8^{ème} question) procuration à M. David BAUDON, M. Yann HÉLARY procuration à M. Henri LAMBERT, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL procuration à Mme Samira EL IDRISSE, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Yves SEIGNEURIN, M. Brahim JLALJI procuration à M. Dominique HEBERT, M. Patrice JOUBERT procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Catherine LÉONIDAS (à partir de la 8^{ème} question) procuration à M. Jean-Marc SOUBESTE, M. Jacques LEGET procuration à M. Denier (jusqu'à la 7^{ème} question) puis procuration à M. Patrick BOUFFET), Mme Aurélie MILIN procuration à Mme Loris PAVERNE, M. Jacques PIERARD procuration à Mme Sally CHADJAA, M. Hervé PINEAU procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. Michel ROBIN (à partir de la 8^{ème} question) procuration à M. Pierre LE HÉNAFF, M. Pierre ROBIN procuration à Mme Stéphanie COSTA, M. Didier ROBLIN procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Mathilde ROUSSEL procuration à Mme Line LAFOUGÈRE, Mme Catherine SEVALLE procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. David CARON, M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. Didier GESLIN, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe PLEZ</p>
---	--

Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	62	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	18	Suffrages exprimés :	79
		Pour l'adoption :	79
Nombre de votants :	79	Contre l'adoption :	0

N° 2

Titre / COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2015

Monsieur Pérez expose qu'il est proposé au Conseil communautaire de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2015 qui retrace les réalisations du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2015 sur le budget principal et les budgets annexes.

Selon les dispositions des nomenclatures comptables M14, M43 et M49 et selon l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de la section d'investissement et de fonctionnement du Budget principal et des budgets annexes ont été repris de manière anticipée au budget primitif 2016 conformément à l'annexe de la présente délibération.

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que Monsieur le Président ne peut pas prendre part au vote du compte administratif.

Monsieur Alain Tuillière préside le vote et Monsieur le Président s'étant retiré, ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes,
- d'adopter l'affectation des résultats 2015.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

Christian PÉREZ